

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Comité régional de l'habitat
et de l'hébergement
Bureau du 19 octobre 2023**

Ordre du jour

1. Bilan triennal SRU 2020-2022 – Avis du CRHH sur les propositions de carence
2. Mise à jour des programmations
3. Point d'information fonds vert / mesure friches
4. Dossiers pensions de famille
5. Espace Osmose CRHH

1 – Bilan triennal SRU 2020-2022

1 – Bilan triennal SRU 2020-2022

239 communes soumises à l'article 55 de la loi SRU en Région Hauts-de-France

- communes de + de 3 500 habitants ;
- situées au sein d'une agglomération ou d'un EPCI de plus de 50 000 habitants ;
- comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

→ Ces communes doivent **respecter un taux de 20 ou 25 % de logements sociaux** (critère de tension).

59 communes déficitaires soumises au bilan triennal à l'issue de la période 2020-2022

- bilan quantitatif : degré d'atteinte de leur objectif de rattrapage ;
- bilan qualitatif : respect d'une proportion de 30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS.

Rappel du calendrier :

- avril 2023 : engagement des procédures de constat de carence pour les communes concernées (phase contradictoire de 2 mois) ;
- juillet 2023 : transmission des intentions de carence des préfets à la Commission Nationale SRU ;
- octobre 2023 : avis de la CNSRU (chargée d'apprécier la bonne prise en compte des orientations nationales et l'homogénéité des décisions envisagées) ;
- **avant le 28 octobre : avis du CRHH ;**
- **avant le 18 novembre : signature des arrêtés de carence par les préfets de département, puis transmission des arrêtés à la CNSRU**

1 – Bilan triennal SRU 2020-2022 – Propositions initiales des préfets

	Nombre de communes soumises au bilan triennal	dont				Total nombre de communes en constat de carence (mars 2023)	dont	
		Nombre de communes ayant atteint les deux objectifs	Nombre de communes ayant atteint uniquement l'objectif quantitatif	Nombre de communes ayant atteint uniquement l'objectif qualitatif	Nombre de communes n'ayant atteint aucun objectif		Nombre de communes proposées à la carence (juin 2023)	Nombre de communes non proposées à la carence (juin 2023)
02	0	0	0	0	0	0	0	
59	41	18	1	12	10	23	9	14
60	1	0	1	0	0	1	0	1
62	15	10	3	1	1	5	3	2
80	2	2	0	0	0	0	0	0
Total région HDF	59	30	5	13	11	29	12	17

59 communes soumises au bilan, dont :

- 41 sur le Nord ;
- 15 sur le Pas-de-Calais ;
- 2 sur la Somme ;
- 1 sur l'Oise.

30 ont atteint leurs deux objectifs :

→ absence de constat de carence

29 n'atteignent qu'un seul ou aucun objectif

→ procédure de constat de carence

À l'issue de la procédure contradictoire :

- **12 communes proposées à la carence (9 sur le Nord et 3 sur le Pas-de-Calais) ;**
- 17 communes non proposées à la carence

1 – Bilan triennal SRU 2020-2022 – Avis CNSRU et propositions définitives des préfets

7 propositions de carence approuvées dans leur ensemble

Dépt	Commune	Proposition initiale du Préfet	Taux de majoration proposé	Reprise des autorisations d'urbanisme	Avis CNSRU
59	BAISIEUX	Carence	59 %	NON	Favorable
59	ESTAIRES	Carence	100 %	NON	Favorable
59	LEERS	Carence	100 %	NON	Favorable
59	WASQUEHAL	Carence	200 %	OUI	Favorable
62	LAVENTIE	Carence	150 %	NON	Favorable
62	MARCK EN CALAISIS	Carence	100 %	NON	Favorable
62	VITRY EN ARTOIS	Carence	150 %	NON	Favorable

- **7 propositions approuvées sans recommandation spécifique** : 4 communes du Nord et 3 communes du Pas-de-Calais
- **Taux de majoration** proposé = de 59 à 200 %
- **Reprise des autorisations d'urbanisme** sur les emprises foncières de la MEL situées sur la commune de Wasquehal (59)

1 – Bilan triennal SRU 2020-2022 – Avis CNSRU et propositions définitives des préfets

5 propositions de carence approuvées avec recommandations de la CNSRU

Dépt	Commune	Proposition initiale du Préfet	Taux de majoration proposé	Reprise des autorisations d'urbanisme	Avis CNSRU	Proposition définitive du Préfet
59	BOUSBECQUE	Carence	80 %	NON	Favorable avec revalorisation du taux de majoration (plancher légal = 82 %)	82 %
59	LAMBERSART	Carence	70 %	NON	Favorable avec revalorisation du taux de majoration (plancher légal = 75% / 100 % recommandés)	75 %
59	MARCQ-EN-BAROEUL	Carence	60 %	NON	Favorable avec revalorisation du taux de majoration (plancher légal = 62% / 100 % recommandés)	62 %
59	MOUVAUX	Carence	60 %	NON	Favorable avec revalorisation du taux de majoration (plancher légal = 61% / 100 % recommandés)	61 %
59	PERENCHIES	Carence	40 %	NON	Favorable avec revalorisation du taux de majoration (plancher légal = 44 %)	44 %

Recommandations concernant le taux de majoration des prélèvements :

- pour 2 communes du Nord : taux de majoration minimum = plancher légal défini par la loi 3DS ;
- pour 3 communes du Nord : majoration à 100 % minimum recommandée.

Proposition définitive du préfet = majoration au plancher légal défini par la loi 3 DS (44 à 82%)

1 – Bilan triennal SRU 2020-2022 – Avis CNSRU et propositions définitives des préfets

13 propositions de non-carence approuvées dans leur ensemble

Dépt	Commune	Proposition initiale du Préfet	Avis CNSRU
59	BAILLEUL	Absence de carence	Favorable
59	BONDUES	Absence de carence	Favorable
59	ERQUINGHEM-LYS	Absence de carence	Favorable
59	HASNON	Absence de carence	Favorable
59	NEUVILLE-EN-FERRAIN	Absence de carence	Favorable
59	QUESNOY-SUR-DEULE	Absence de carence	Favorable
59	RONCQ	Absence de carence	Favorable
59	SAINGHIN-EN-WEPPE	Absence de carence	Favorable
59	STEENWERCK	Absence de carence	Favorable
59	THUMERIES	Absence de carence	Favorable
60	VERNEUIL-EN-HALATTE	Absence de carence	Favorable
62	ISBERGUES	Absence de carence	Favorable
62	SAINTE-CATHERINE	Absence de carence	Favorable

- 10 communes du Nord
- 1 commune de l'Oise
- 2 communes du Pas-de-Calais

1 – Bilan triennal SRU 2020-2022 – Avis CNSRU et propositions définitives des préfets

4 propositions de non-carence pour lesquelles la CNSRU recommande un ré-examen de la situation des communes :

- 3 communes du Nord non carencées sur le triennal précédent
- 1 commune du Nord carencée sur le triennal précédent

Dépt	Commune	Proposition initiale Préfet	Avis CNSRU	Proposition définitive du préfet
59	HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	Absence de carence	Ré-examen de la proposition Commune : élaboration d'un CMS	Maintien de la position initiale
59	FACHES-THUMESNIL	Absence de carence	Ré-examen de la proposition Commune : élaboration d'un CMS	Maintien de la position initiale
59	SANTES	Absence de carence	Ré-examen de la proposition Commune : élaboration d'un CMS	Maintien de la position initiale
59	SEQUEDIN	Absence de carence (levée de la carence antérieure)	Ré-examen de la proposition (maintien de la carence en cours sur le triennal précédent avec une majoration au moins égale à celle appliquée)	Maintien de la position initiale

Proposition définitive du préfet = **Maintien des propositions initiales de non-carence**

1 – Bilan triennal SRU – Synthèse propositions définitives des préfets

12 propositions de carence : 9 communes du Nord et 3 communes du Pas-de-Calais

Dépt	Commune	Taux de majoration proposé	Reprise des autorisations d'urbanisme	Avis CNSRU
59	BAISIEUX	59 %	NON	Favorable
59	BOUSBECQUE	82 %	NON	Favorable
59	ESTAIRE	100 %	NON	Favorable
59	LEERS	100 %	NON	Favorable
59	PERENCHIES	44 %	NON	Favorable
59	WASQUEHAL	200 %	OUI	Favorable
59	LAMBERSART	75 %	NON	Favorable mais recommandation taux de majoration à 100%
59	MARcq-EN-BAROEUL	62 %	NON	Favorable mais recommandation taux de majoration à 100%
59	MOUVAUX	61 %	NON	Favorable mais recommandation taux de majoration à 100%
62	LAVENTIE	150 %	NON	Favorable
62	MARCK EN CALAISIS	100 %	NON	Favorable
62	VITRY EN ARTOIS	150 %	NON	Favorable

1 – Bilan triennal SRU – Synthèse propositions définitives des préfets

17 propositions de non-carence : 14 communes du Nord, 1 commune de l'Oise et 2 communes du Pas-de-Calais

Dépt	Commune	Avis CNSRU
59	BAILLEUL	Favorable
59	BONDUES	Favorable
59	ERQUINGHEM-LYS	Favorable
59	HASNON	Favorable
59	NEUVILLE-EN-FERRAIN	Favorable
59	QUESNOY-SUR-DEULE	Favorable
59	RONCQ	Favorable
59	SAINGHIN-EN-WEPPES	Favorable
59	STEENWERCK	Favorable
59	THUMERIES	Favorable
59	HALLENNES-LEZ- HAUBOURDIN	Défavorable
59	FACHES-THUMESNIL	Défavorable
59	SANTES	Défavorable
59	SEQUEDIN	Défavorable
60	VERNEUIL-EN-HALATTE	Favorable
62	ISBERGUES	Favorable
62	SAINTE-CATHERINE	Favorable

2 – Mise à jour des programmations

2 – Parc public – Perspectives LLS 2023

2 – Avancement de la programmation LLS 2023

Source : Export SIAP 16/10/2023

		Gestion 2023 - Nombre de LLS Financés Région Hauts-de-France.													
		PLAI			PLUS			PLS			TOTAL LLS (hors ANRU)				
		Objectif CRH+H 2023	Nb Logts financés	dont AA	Objectif CRH+H 2023	Nb Logts financés	dont AA	Objectif CRH+H 2023	Nb Logts financés	dont AA	Objectif CRH+H 2023	Nb Logts financés	dont AA	Taux de réalisation / Perspectives CRH+H plénier	
02	02245	GrandSoissons Agglomération													
	DDI002	DDT Aisne													
02		TOTAL 02													
59	DDI059	DDTM Nord													
	59		TOTAL 59												
60	60159	CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne													
	DDI060	DDT Oise													
60		TOTAL 60													
62	62119	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane													
	62160	CA du Boulonnais													
	DDI062	DDTM Pas de Calais													
62		TOTAL 62													
80	80021	CA Amiens Métropole													
	DDI080	DDTM Somme													
80		TOTAL 80													
		TOTAL Hauts de France													
		Objectif FNAP régional													

Au 16/10/2023 :

952 logements engagés soit **9,3 %** de l'objectif FNAP
10 territoires de gestion (5 DDT(M) + 5 délégués) ont engagé des opérations

Comparatif au 10/10/2022 :
1512 logements engagés soit **13,4 %** de l'objectif FNAP
15 territoires de gestion (5 DDT(M) + 10 délégués) avaient engagé des opérations

de 6 000 logements en cours d'instruction → Fort enjeu d'engagement sur ces opérations

2 – LLS – Cadrage budgétaire 2023 actualisé

Offre nouvelle (incluant forfaits PLAI, PSH, Superbonus et Mégabonus AA, Bonus MBS)			
Enveloppe	Budget initial FNAP	Projet de redéploiement national	Enveloppe définitive
Total Offre nouvelle	29 692 897 €	0 €	29 692 897 €
dont sous-enveloppe dédiée sobriété foncière	4 149 000 €	0 €	4 149 000 €
dont reliquats délégués	1 761 039 €	0 €	1 761 039 €

Réhabilitation LLS			
Enveloppe	Budget initial FNAP	Projet de redéploiement national	Enveloppe définitive
Rénovation énergétique + Restructuration lourde	43 048 000 €	0 €	43 048 000 €

Expérimentation seconde vie			
Enveloppe	1ère sélection	2 ^e sélection	Enveloppe définitive
Seconde Vie	3 510 500 €	2 024 000 €	5 534 500 €

Démolition			
Enveloppe	Budget initial FNAP	Projet de redéploiement national	Enveloppe définitive
Démolition	1 270 879 €	0 €	1 270 879 €

MOUS			
Enveloppe	Budget initial FNAP	Projet de redéploiement national	Enveloppe définitive
MOUS	375 750 €	12 923 €	388 673 €

PLAI Adaptés			
Enveloppe	BI ou BR FNAP	Redéploiement sept 2023	Enveloppe définitive
PLAI adaptés	3 613 280 €	0 €	3 613 280 €

- Cadrage budgétaire défini à partir des perspectives remontées lors de l'enquête de septembre 2023
→ **Décision de redéploiement FNAP en attente de signature**
- **Objectifs FNAP et enveloppes régionales non modifiées** sur les lignes suivantes :
 - Réhabilitation : **43 M€**
 - Offre nouvelle : **29,7 M€**
 - Démolition : **1,27 M€**
 - PLAI adaptés : **3,6 M€**
- **MOUS** : abondement permettant de couvrir l'ensemble des besoins → dotation définitive = **388 673 €**
- Expérimentation « Seconde Vie du LLS »
→ **Octroi d'une enveloppe de 5,5 M€**
- → **Budget régional FNAP 2023 = 83,5 M€**
 - dont 48,5 M€ pour la réhabilitation
 - dont 30 M€ pour la construction neuve

2 – Perspectives 2023 – Offre nouvelle LLS

Territoire de gestion	OFFRE NOUVELLE - Nb de logements					BONUS ACQUISITION-AMÉLIORATION – Nb de logements					Bonus MBS – Nb de logements	Enveloppe budgétaire Offre nouvelle (reliquats déduits)	
	PLAI	dont PLAI classiques	dont PSH	PLUS	PLS	TOTAL LLS	Superbonus AA – PLAI 16 000 €	Mégabonus AA – PLAI 25 000 €	Superbonus AA – PLUS 16 000 €	Mégabonus AA – PLUS 20 000 €			Total logements AA bonifiés
CA du Saint-Quentinois	66	66	0	58	30	154	44	0	1	12	57	0	1 379 380 €
GrandSoissons Agglomération	25	25	0	69	173	267	0	0	0	26	26	0	564 636 €
DDT Aisne	55	55	0	198	302	555	7	0	21	0	28	12	797 234 €
AISNE	146	146	0	325	505	876	51	0	22	38	111	12	2 741 250 €
CA du Douaisis	100	100	0	177	67	344	0	0	0	0	0	22	779 200 €
CU de Dunkerque	117	117	0	215	160	492	0	4	0	8	12	0	708 982 €
Métropole Européenne de Lille	304	256	48	463	457	1 224	2	47	1	32	82	10	6 759 426 €
CA Maubeuge Val de Sambre	111	111	0	204	59	374	5	2	7	2	16	0	998 172 €
CA Valenciennes Métropole	113	113	0	143	85	341	3	13	8	28	52	0	1 770 720 €
CA de la Porte du Hainaut	104	104	0	202	97	403	0	0	2	0	2	0	522 892 €
DDTM Nord	231	231	0	397	199	827	3	0	2	0	5	9	1 453 578 €
NORD	1 080	1 032	48	1 801	1 124	4 005	13	66	20	70	169	41	12 992 970 €
CA du Beauvaisis	205	187	18	105	90	400	4	0	7	0	11	0	1 420 388 €
CA de la Région de Compiègne	18	18	0	17	23	58	0	0	0	0	0	0	59 649 €
DDT Oise	120	120	0	216	242	578	0	1	0	2	3	0	829 244 €
OISE	343	325	18	338	355	1 036	4	1	7	2	14	0	2 309 281 €
CU d'Arras	86	82	4	171	79	336	0	12	0	29	41	10	1 454 852 €
CABBALR	109	109	0	219	44	372	0	0	1	0	1	10	782 816 €
CA du Boulonnais	43	43	0	100	9	152	7	1	22	0	30	0	727 724 €
CA de Lens – Liévin	31	31	0	179	202	412	0	0	4	0	4	0	135 096 €
DDTM Pas de Calais	308	308	0	522	506	1 336	2	0	0	0	2	4	1 882 668 €
PAS-DE-CALAIS	577	573	4	1 191	840	2 608	9	13	27	29	78	24	4 983 156 €
CA Amiens Métropole	63	61	2	101	32	196	5	2	14	0	21	0	668 792 €
DDTM Somme	156	156	0	296	164	616	0	0	0	0	0	0	737 634 €
SOMME	219	217	2	397	196	812	5	2	14	0	21	0	1 406 426 €
HAUTS DE FRANCE	2 365	2 293	72	4 052	3 020	9 437	82	82	90	139	393	77	24 433 083 €

- Perspectives territoriales actualisées au 13/10/2023
→ proches de **9 500 LLS**
- Acquis-améliorés : perspective de **393 PLAI et PLUS bonifiés**
- **Enveloppe AA mobilisée = 7,6 M€**
 - dont 4 M€ d'enveloppe « sobriété foncière » dédiée
 - dont 3,6 M€ financés sur la réserve régionale
 - **capacité à financer l'ensemble des superbonus et mégabonus prévus**
- **Bonus AAP MBS = 450 000 €**
- **Réserve régionale disponible = 3,5 M€**, permettant de financer d'autres PLAI ou AA au fil de l'eau

2 – Perspectives 2023 – Réhabilitation LLS

Territoire de gestion	REHABILITATION LLS						EXPERIMENTATION 2nde VIE					
	Rénovation énergétique		Restructuration lourde		TOTAL Réhabilitation		1ère sélection (juin 2023)		2 ^e sélection (sept 2023)		TOTAL Expérimentation	
	Nb logts	AE	Nb logts	AE	Nb logts	AE	Nb logts	AE	Nb logts	AE	Nb logts	AE
CA du Saint-Quentinois	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
GrandSoissons Agglomération	22	88 000 €	38	304 000 €	60	392 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
DDT Aisne	39	156 000 €	453	3 624 000 €	492	3 780 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
AISNE	61	244 000 €	491	3 928 000 €	552	4 172 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
CA du Douaisis	113	452 000 €	3	24 000 €	116	476 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
CU de Dunkerque	21	84 000 €	99	792 000 €	120	876 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
Métropole Européenne de Lille	1125	4 500 000 €	309	2 472 000 €	1434	6 972 000 €	172	2 958 500 €	88	2 024 000 €	260	4 982 500 €
CA Maubeuge Val de Sambre	12	48 000 €	82	656 000 €	94	704 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
CA Valenciennes Métropole	200	800 000 €	12	96 000 €	212	896 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
CA de la Porte du Hainaut	44	176 000 €	0	0 €	44	176 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
DDTM Nord	174	696 000 €	208	1 664 000 €	382	2 360 000 €	24	552 000 €	0	0 €	24	552 000 €
NORD	1689	6 756 000 €	713	5 704 000 €	2402	12 460 000 €	196	3 510 500 €	88	2 024 000 €	284	5 534 500 €
CA du Beauvaisis	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
CA de la Région de Compiègne	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
DDT Oise	454	1 816 000 €	535	4 280 000 €	989	6 096 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
OISE	454	1 816 000 €	535	4 280 000 €	989	6 096 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
CU d'Arras	70	280 000 €	49	392 000 €	119	672 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
CABBALR	0	0 €	79	632 000 €	79	632 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
CA du Boulonnais	9	36 000 €	0	0 €	9	36 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
CA de Lens – Liévin	26	104 000 €	227	1 816 000 €	253	1 920 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
DDTM Pas de Calais	52	208 000 €	473	3 784 000 €	525	3 992 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
PAS-DE-CALAIS	157	628 000 €	828	6 624 000 €	985	7 252 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
CA Amiens Métropole	43	172 000 €	3	24 000 €	46	196 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
DDTM Somme	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
SOMME	43	172 000 €	3	24 000 €	46	196 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
HAUTS DE FRANCE	2404	9 616 000 €	2570	20 560 000 €	4974	30 176 000 €	196	3 510 500 €	88	2 024 000 €	284	5 534 500 €

- Perspectives de **4 974 logements financés**
 - dont 2 404 en rénovation énergétique
 - et 2 570 en restructuration lourde
- Objectif FNAP initial = 6 716 logements**
→ Réserve régionale disponible = 12,8 M€, permettant de financer d'autres opérations au fil de l'eau, en cas d'élargissement des critères du cahier des charges (confirmation des contours attendue de la DHUP)
- Expérimentation 2nde vie :
 - 2 comités de sélection nationaux
 - **284 logements** sélectionnés pour **6 opérations du Nord**
 - enveloppe dédiée de **5,5 M€**

2 – Perspectives 2023 – Autres dispositifs FNAP

Territoire de gestion	ENVELOPPE PLAI-A		ENVELOPPE MOUS AE	ENVELOPPE DEMOLITION		Territoire de gestion	ENVELOPPE PLAI-A		ENVELOPPE MOUS AE	ENVELOPPE DEMOLITION	
	Nb logements	TOTAL AE		Nb logements	TOTAL AE		Nb logements	TOTAL AE		Nb logements	TOTAL AE
CA du Saint-Quentinois	0	0 €	0 €	0	0 €	CA du Beauvaisis	0	0 €	0 €	0	0 €
GrandSoissons Agglomération	0	0 €	0 €	0	0 €	CA de la Région de Compiègne	0	0 €	0 €	0	0 €
DDT Aisne	0	0 €	0 €	86	353 632 €	DDT Oise	0	0 €	0 €	0	0 €
AISNE	0	0 €	0 €	86	353 632 €	OISE	0	0 €	0 €	0	0 €
CA du Douaisis	4	55 920 €	0 €	64	263 168 €	CU d'Arras	8	111 840 €	33 250 €	0	0 €
CU de Dunkerque	3	41 940 €	19 500 €	8	32 896 €	CABBALR	9	125 820 €	0 €	5	20 560 €
Métropole Européenne de Lille	13	181 740 €	296 400 €	0	0 €	CA du Boulonnais	4	55 920 €	0 €	0	0 €
CA Maubeuge Val de Sambre	0	0 €	0 €	0	0 €	CA de Lens – Liévin	3	41 940 €	0 €	0	0 €
CA Valenciennes Métropole	5	69 900 €	5 850 €	6	24 672 €	DDTM Pas de Calais	42	587 160 €	0 €	59	242 608 €
CA de la Porte du Hainaut	3	41 940 €	5 850 €	44	180 928 €	PAS-DE-CALAIS	66	922 680 €	33 250 €	64	263 168 €
DDTM Nord	1	13 980 €	0 €	0	0 €	CA Amiens Métropole	6	83 880 €	0 €	0	0 €
NORD	29	405 420 €	327 600 €	122	501 664 €	DDTM Somme	18	251 640 €	27 823 €	37	152 144 €
						SOMME	24	335 520 €	27 823 €	37	152 144 €
						HAUTS DE FRANCE	119	1 663 620 €	388 673 €	309	1 270 608 €

MOUS :

- Enveloppe définitive de **388 673 €**
- Satisfaction de l'ensemble des besoins exprimés

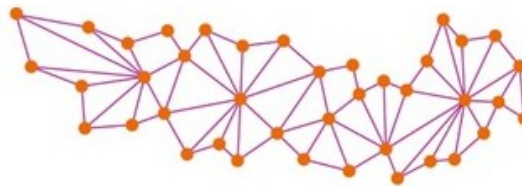
Démolitions :

- Dotation de **1,27 M€** permettant de financer **309 démolitions**
- Répartition sous forme d'appel à projets - jury régional réuni en juillet 2023

PLAI Adaptés :

- Enveloppe définitive de **3,6 M€**
- Satisfaction de l'ensemble des besoins exprimés
- **Réserve régionale disponible = 1,9 M€**, permettant de financer d'autres PLAI-A au fil de l'eau

2 – Programmation PALULOS ERBM 2023



RENOUVEAU
du Bassin Minier

2 – Principes de programmation

Objectif initial :

Financer en 2023 toutes les opérations démarrées en 2022 (accélération) et les dernières tranches des opérations démarrées en 2018 (1^{er} triennal).

Objectif ajusté :

- Reporter quelques opérations en programmation 2024 pour terminer les diagnostics ou la concertation locative.
- Financer plus fortement que prévu les opérations du 1^{er} triennal pour équilibrer le bilan financier global.

Besoin 18 M€ = complément de 14 M€ PALULOS pour les dernières tranches (barème renforcé)
+ complément de 4 M€ FEDER sur AAP en cours ou à venir.

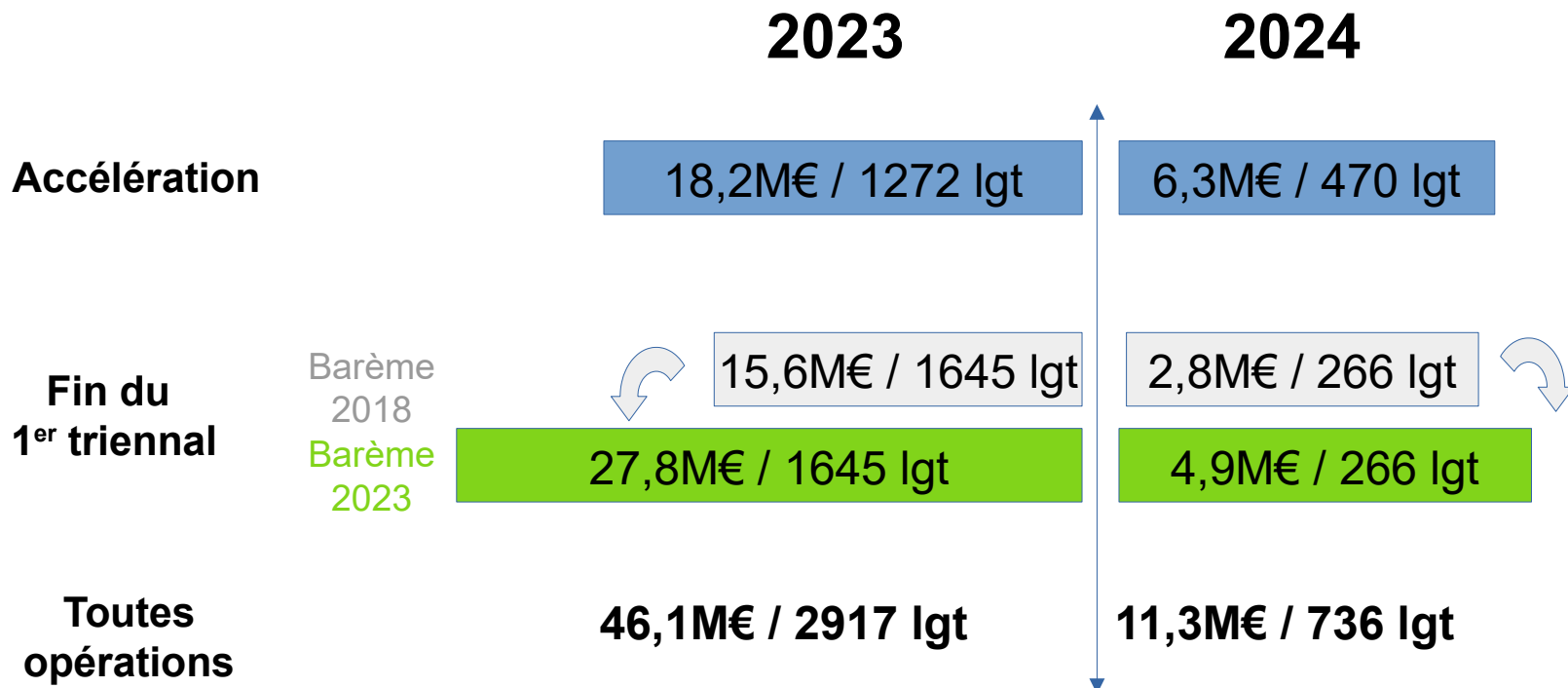
Moyens augmentés :

- 11,4 M€ déjà stockés chez les EPCI délégataires ;
- + 34,25 M€ délégués en 2023 ;
- + 13 M€ annoncés en loi de finances rectificative 2023, disponibles concrètement en report 2024.

2 – Barèmes PALULOS coexistants

BAREME 2018	ETAT	REGION	TOTAL	ACCELERATION	ETAT	BAREME ETAT « fin 1 ^{er} triennal »
Isolation « niveau C »	7500€	3000€	10500€	Isolation niveau 130kWh/m ²	7500€	10500€
Bonus niveau BBC	+ 1500€	+ 3000€	+ 4500€	Isolation niveau 104kWh/m ²	1500€	+ 3300€
Biomatériaux toit	+ 1000€	+ 2000€	+ 4500€	Biomatériaux toit	+ 1000€	+ 1000€
Biomatériaux parois	+ 1500€			Biomatériaux parois	+ 3000€	+ 3000€
Restructurations		+ 4000€	+ 4000€	Restructurations légères	+ 4000€	+ 4000€
				Restructurations lourdes	+ 3000€	+ 3000€
				Innovations décarbonées	+ 1000€	+ 1000€
TOTAL	11500€	12000€	23500€	TOTAL	21000€	25800€
Constaté 18-22	9700€	6900€	16600€	Estimation	15000€	Est. 17100€

2 – Répartition des opérations entre 2023 et 2024



2 – Répartition des AE 2023

	Besoin 2023	stock fin22	à déléguer pour 2023
<u>CAVM</u>		34 500 €	
<u>CAPH</u>	9 290 700 €	4 096 400 €	5 194 300 €
<u>CCCO</u>	3 392 200 €		3 392 200 €
DA	7 641 600 €	4 103 000 €	3 538 600 €
<u>CAHC</u>	6 145 800 €		6 145 800 €
<u>CALL</u>	13 399 400 €	46 500 €	13 352 900 €
<u>CABBALR</u>	6 225 100 €	3 118 900 €	3 106 200 €
	46 094 800 €	11 399 300 €	34 695 500 €



45,65 M€ disponible → complément de 0,5 M€ à solliciter

3 – Point d'information : mesure « recyclage foncier » (Fonds vert et Relance)

3 – Déploiement régional du fonds vert 2023 : la mesure recyclage foncier (43,3 M€), priorité régionale

La programmation :

- Enveloppe ADEME (friches polluées issues d'anciens sites ICPE ou sites miniers) :
 - 8 opérations lauréates (5 « études » et 3 « travaux ») pour un montant de **1 856 268 €**.
- Enveloppe classique (tous types de friches polluées ou non) :
 - 58 opérations lauréates pour un montant de **40 904 281 €**.

→ **Au total 65 dossiers lauréats (1 double lauréat) pour un montant programmé de 42 760 549 €** (dont 13 bailleurs pour 9 M€).

La mesure « recyclage foncier » du fonds vert contribuera à :

- la réhabilitation de plus de 130 ha de friches ;
- la création de plus de 2300 logements dont presque 50% de logements sociaux ;
- la création de plus de 400 000 m² d'activités économiques (bureaux, commerces, cellules artisanales) ;
- 9 lauréats concernent des opérations de renaturation à 100 % avec 90 000m² de friches renaturées (création d'espaces verts, jardins partagés, espaces naturels...).

3 – Déploiement régional du fonds vert 2023 : la mesure recyclage foncier

Le suivi des dossiers déposés sur « démarches simplifiées » :

182 dossiers déposés depuis le début de l'année 2023 :

- 65 dossiers lauréats (conventionnement en cours)
- 12 dossiers refusés (inéligible)
→ **105 dossiers non retenus éligibles sur la programmation 2023** : maintien du dossier en instruction à ce stade → **mail automatique envoyé au porteur pour reconduction de la demande sur DS** (même n° de dossier), possibilité de modifier/compléter le dossier (anciens et nouveaux champs en 2024)

Dans l'hypothèse où votre projet serait abandonné depuis le dépôt du dossier sur DS, voire très fortement modifié, merci de prendre contact avec :

- votre référent en DDT(M)
- la référente régionale en DREAL (celine.zimmer@developpement-durable.gouv.fr)

3 – Fond vert 2024 : à quoi s'attendre ?

- Mesure « recyclage des friches » **maintenue dans le dispositif FV**
- **Forte probabilité** du maintien de la mesure en tant que **priorité régionale** en Hauts-de-France
- **Cadrage régional à venir, calendrier et critères régionaux en cours de définition** → vigilance accrue sur la maturité des projets, priorisation sur les projets 100 % renaturation avec une connotation « arbres » (intégration de l'arbre dans les projets renaturation urbaine et plus globalement dans le cadre de projets d'aménagement ou de végétalisation).

Pour rappel en 2023 priorisation sur :

- *les projets localisés dans les territoires prioritaires suivants (sous réserve que leur programmation réponde aux besoins locaux) :*
 - *engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) du Nord et du Pas-de-Calais ;*
 - *pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT) 2 ;*
- *les projets à vocation résidentielle devront obligatoirement prévoir une part de logement social, à minima de 50 % pour les communes SRU sous le seuil de 25 % de logements sociaux ;*
- *les projets 100 % renaturation avec une ambition environnementale forte.*

Conseil : maturer le projet, préciser la programmation, affiner les bilans financiers avant le dépôt d'un éventuel dossier premier trimestre 2024

3 – Mesure friches du plan de relance : suivi des opérations lauréates en 2021-2022

107 opérations lauréates à l'issue des 3 appels à projets lancés en 2021 et 2022 pour un montant de crédits engagés de 76,5 M€

- **Rappel du calendrier initial de la relance : consommation de la totalité des crédits d'ici fin 2024**
(attente d'une confirmation officielle de la DGALN de crédits pour 2025)
- **État de la consommation à octobre 2023 :**
 - seulement 29,3 M€ ont été consommés (- de 40 %) ;
 - le versement du solde de la subvention a été réalisé pour 11 opérations (prévisionnel d'une trentaine d'ici fin 2023, soit environ 50 % des crédits) ;
 - un grand nombre d'opération sous surveillance ;
 - crédits relance = crédits européens → des contrôles pourront être réalisés par la DDT(M) et la DREAL.

Merci de contacter votre référent en DDT(M) ou la référente « friches » en DREAL dans le cas suivants :

- retard de plus d'un semestre sur le calendrier initial ou non respect du calendrier Relance ;
- sur-estimations des coûts de dépenses fléchées initialement ;
- changement concernant sur la maîtrise foncière ;
- aucun commencement d'exécution dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la signature de la convention...

3 – Mesure friches du plan de relance : suivi des opérations lauréates en 2021-2022

Rappel sur les documents à fournir lors des appels de fonds :

- **dans le cas d'une demande d'avance :**
 - courrier de demande d'avance signé avec n°EJ, montant de la subvention, montant de l'avance (exactement 30 % du montant de la subvention) + RIB ;
 - courrier de justification sur l'honneur de démarrage de l'opération.
- **dans le cas d'une demande d'acompte :**
 - courrier de demande d'acompte signé avec n°EJ, montant de la subvention, montant de l'acompte demandé, montant des versements déjà effectués (si une avance a été versée, celle-ci devra être justifiée lors de la demande d'acompte + RIB ;
 - état récapitulatif des dépenses acquittées fléchées dans la convention signée (article 3.3) ;
 - bilan financier actualisé selon le modèle joint un annexe de la convention.
- **dans le cas d'une demande de solde (doit être à minima de 20 % du montant de la subvention) :**
 - courrier de demande de solde signé avec n°EJ, montant de la subvention, montant du solde demandé, montant des versements déjà effectués + RIB ;
 - état récapitulatif des dépenses acquittées fléchées dans la convention signée (article 3.3) ;
 - bilan financier actualisé selon le modèle joint un annexe de la convention ;
 - rapport d'exécution des travaux avec photos si possible.

4 – Pensions de famille

4 – Pensions de famille

ARELI
Courrières
Dunkerque



a r é l i

LOGER, S'ENGAGER, RENDRE POSSIBLE

Présentati
on CRHH
du
19/10/23

Aréli

Aréli est un bailleur social associatif créé en 1953, et présent en métropole lilloise, dans le dunkerquois, l'arrageois, les Flandres et le valenciennois.

Patrimoine

y compris projets en livraison en 2023

Un patrimoine
de **1 836** logements



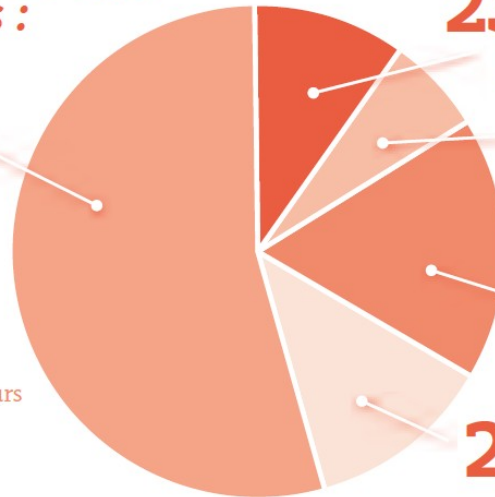
Répartition de l'offre de logements :

974

en résidences de
logements temporaires
dont

60 en foyers
de travailleurs
et

128 en résidence
jeunes travailleurs



230 loués
à des
associations
gestionnaires

119 en pensions
de famille
dont
24 en résidence
accueil

286 en
résidences locatives
classiques

227 en résidences
locatives seniors

Nos PF et RA en fonctionnement



Pension de famille **PAULETTE ROUSSEL - COMINES**

- > Mise en service en 2009
- > 22 studios T1 et T1 bis (20 à 31 m²)
- 2 rue Gustave Boidin - Comines
- Proche arrêt de bus et station VLille



Pension de famille **L'ECHO - ROUBAIX**

- > Mise en service en 2011
- > 25 studios T1 et T1 bis (21 à 32 m²)
- 286 Grande Rue - Roubaix
- Proche station de métro (station Eurotéléport),
arrêt de bus et station VLille



Pension de famille **AUGUSTIN LAURENT - RONCHIN**

- > Mise en service en 2012
- > 24 studios T1 et T1 bis (21 à 32 m²)
- 41 rue Pierre Dupont - Ronchin
- Proche arrêt de bus (arrêt 18 Juin)



Pension de famille **QANTARA - LA PASSERELLE - TOURCOING**

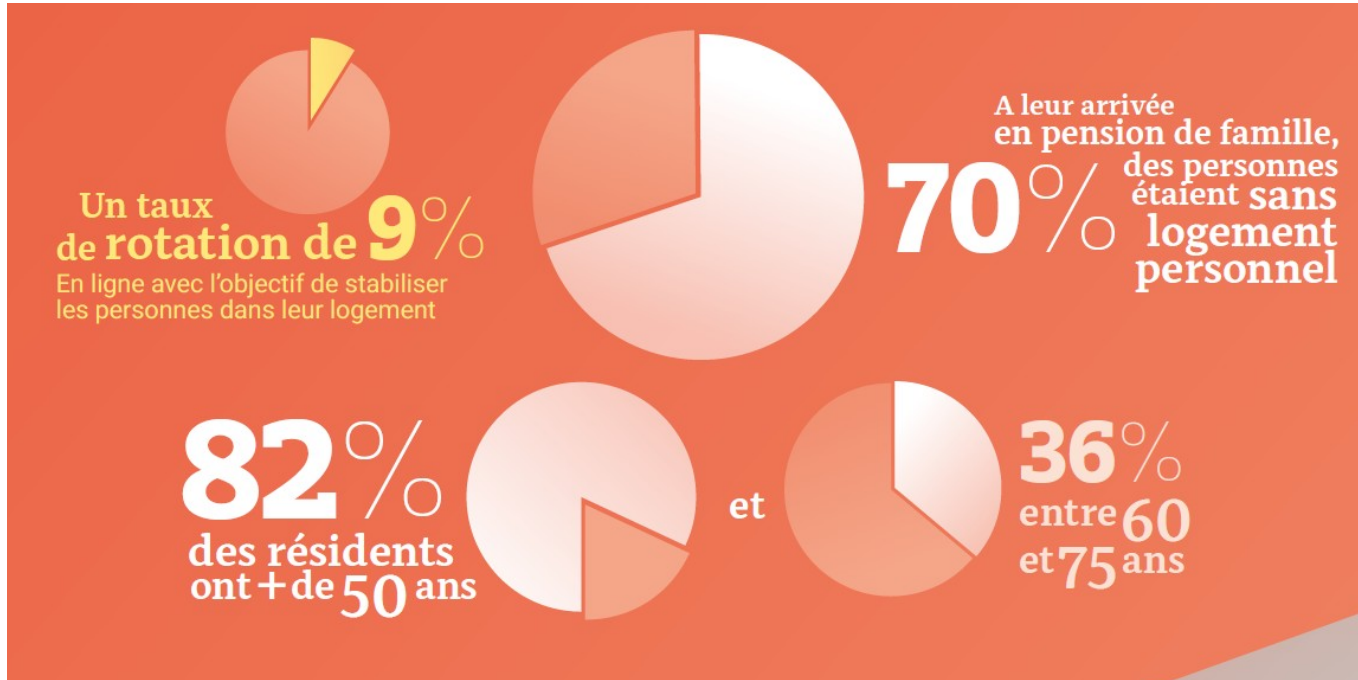
- > Mise en service en 2014
- > 24 studios T1 et T1 bis (21 à 32 m²)
- 21 rue Magenta - Tourcoing
- Proche station de métro (station Carliers) et arrêt de bus



Résidence accueil **AUX BERGES DU SARTEL - ROUBAIX**

- > Mise en service en 2018
- > Cogérée avec l'établissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise
- > 24 studios T1 et T1 bis (21 à 30 m²)
- 12 quai du Sartel - Roubaix
- Proche station de métro (station Eurotéléport), arrêt de bus et station VLille

Les personnes logées



Taux d'occupation de nos résidences : 99 %

Les projets en cours

3 projets sont en cours :

- PF à Lille
- RA à Hellemmes
- RA à Arras

3 projets sont à l'étude :

- PF à Dunkerque
- PF à Courrières
- RA à Bailleul

Le projet de PF à Courrières

Gestionnaire : Aréli



Propriétaire : Pas de Calais habitat



Adresse : Quartier du Rotois, bâtiment Les érables, Courrières

Programme : 25 logements (19 T1', 6 T1 bis)

Le public visé

Il s'agit de personnes :

- de plus de **40 ans**,
- **isolées** sans enfants (à demeure),
- dont les ressources devront être sous les **plafonds PLAI** (12 032 € annuellement pour une personne seule en 2023),
- relevant des **publics prioritaires du PDALHPD** (sortants de structures d'hébergement, hébergés chez un tiers, logement inadapté...),
- possédant une **autonomie suffisante** pour vivre seule dans un logement, avec **l'étayage éventuel d'un accompagnement** à la réalisation des tâches quotidiennes si nécessaire.

L'accompagnement proposé

L'encadrement au sein des Pensions de famille d'Aréli est assuré par un binôme de professionnels de l'action sociale, représentant **1,5 Equivalent Temps Plein**.

Il s'agit de :

- **Un responsable de résidence (1 ETP)**

Il est le garant d'une vie sereine dans la structure, favorise le maintien des liens et l'accès à la citoyenneté, prend en charge la gestion administrative de la résidence, tout comme le fonctionnement de la structure.

Il coordonne les parcours en lien avec les partenaires et les référents qui accompagnent les résidents. Il est le référent privilégié pour les différents interlocuteurs et partenaires.

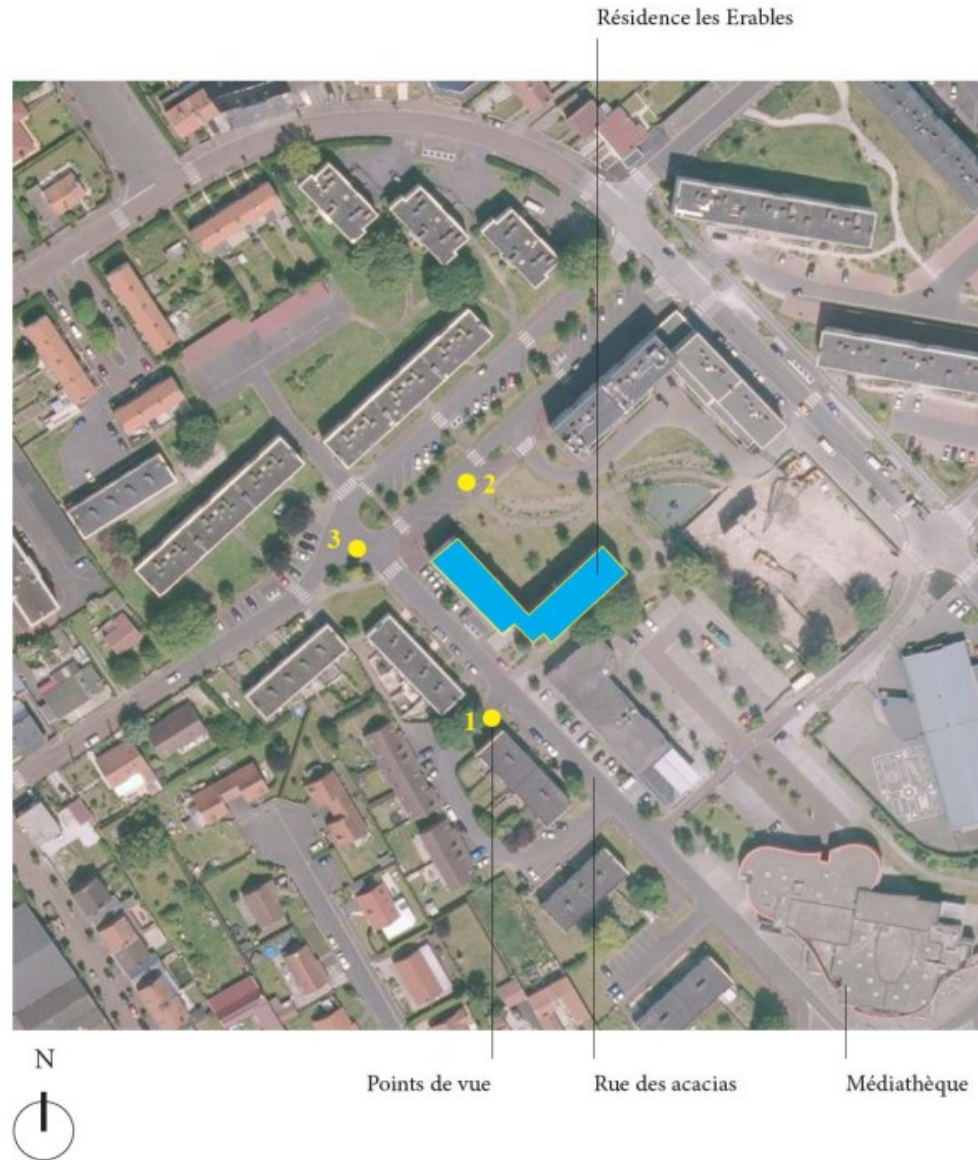
- **Un animateur (1/2 ETP)**

Il encourage et accompagne les résidents à intégrer les activités collectives et à utiliser les services extérieurs.

La Pension de famille offre un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Le projet technique

Le site :



Le projet technique

Le bâtiment :

ETAT EXISTANT



Le projet technique

Le bâtiment :

ETAT EXISTANT



Le projet de PF à Dunkerque

Gestionnaire : Aréli



Propriétaire : Aréli



Adresse : rue de Toul à Dunkerque

Programme : 24 logements (20 T1' et 4 T1 bis)

Le public visé

Il s'agit de personnes :

- **isolées** sans enfants (à demeure),
- dont les ressources devront être sous les **plafonds PLAI** (12 032 € annuellement pour une personne seule en 2023),
- relevant des **publics prioritaires du PDALHPD** (sortants de structures d'hébergement, hébergés chez un tiers, logement inadapté...),
- possédant une **autonomie suffisante** pour vivre seule dans un logement, avec **l'étayage éventuel d'un accompagnement** à la réalisation des tâches quotidiennes si nécessaire.

L'accompagnement proposé

L'encadrement au sein des Pensions de famille d'Aréli est assuré par un binôme de professionnels de l'action sociale, représentant **1,5 Equivalent Temps Plein**.

Il s'agit de :

- **Un responsable de résidence (1 ETP)**

Il est le garant d'une vie sereine dans la structure, favorise le maintien des liens et l'accès à la citoyenneté, prend en charge la gestion administrative de la résidence, tout comme le fonctionnement de la structure.

Il coordonne les parcours en lien avec les partenaires et les référents qui accompagnent les résidents. Il est le référent privilégié pour les différents interlocuteurs et partenaires.

- **Un animateur (1/2 ETP)**

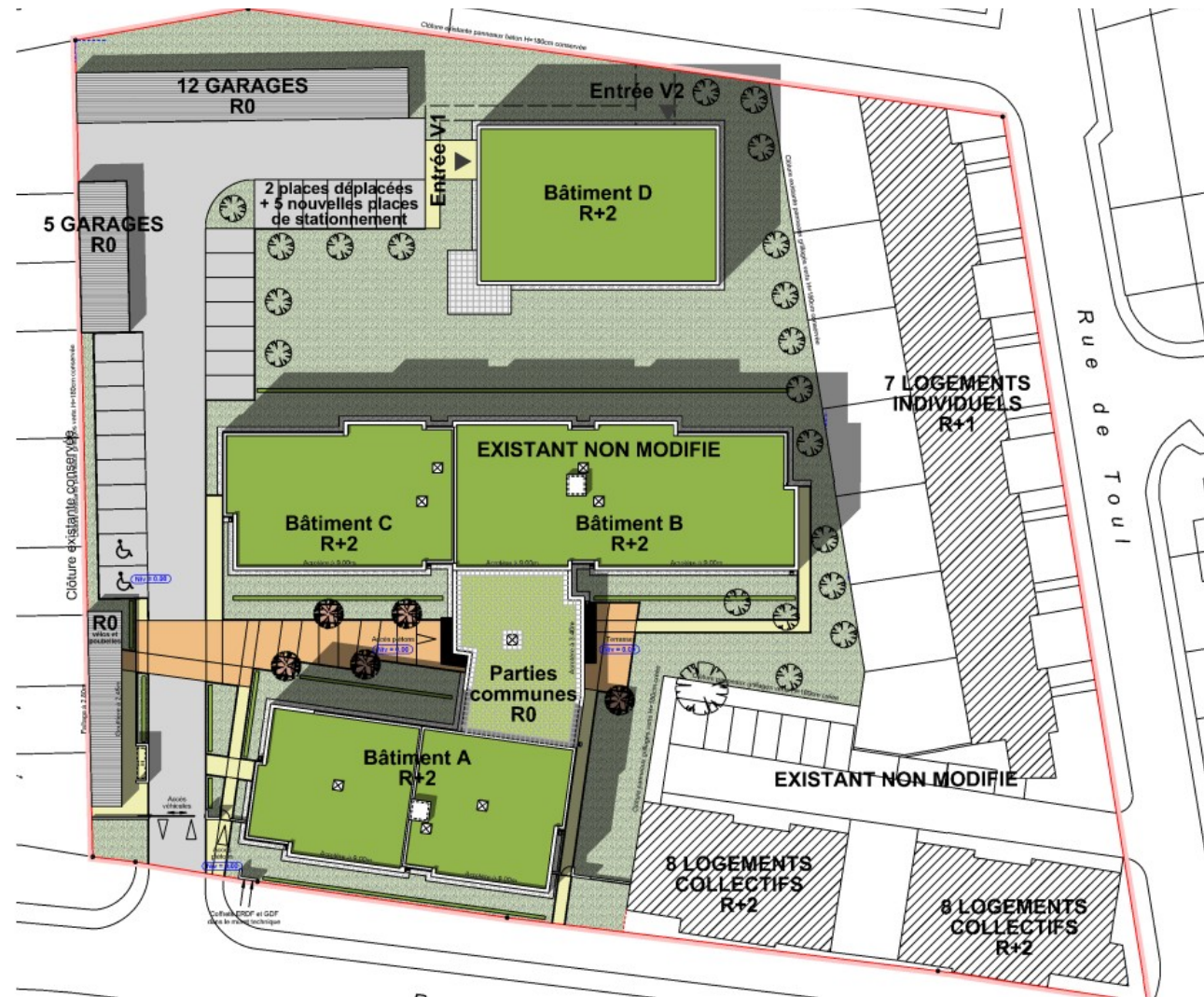
Il encourage et accompagne les résidents à intégrer les activités collectives et à utiliser les services extérieurs.

La Pension de famille offre un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Le projet technique



Le projet technique



4 – Pensions de famille

ARELI – Courrières

Avis de l'État

4 – Pensions de famille

ARELI – Dunkerque

Avis de l'État

4 – Pensions de famille

ALEFPA La Sentinelle Quiévrechain



Projet création de Pensions de Famille

Un outil adapté AU BESOIN DE LOGEMENT PERENNE

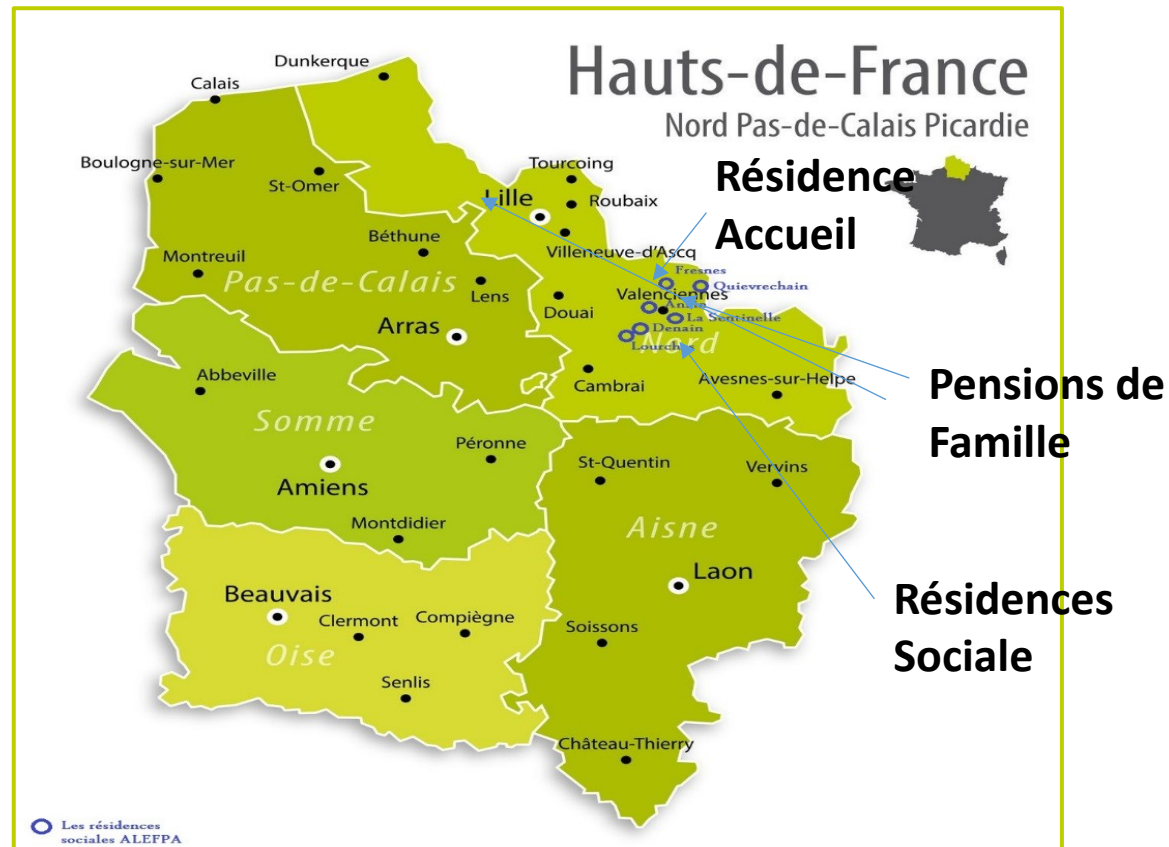




L'ASSOCIATION ALEFPA ET LE LOGEMENT ADAPTE



Les Pôle Inclusion sociale du Valenciennois.



Un patrimoine et une expertise sur le secteur du Valenciennois



Résidence Sociale « le Tournant » Anzin



Résidence Sociale « le Chemin » Denain



Résidence Sociale « le Sablier » Quiévrechain

216 places de Logement



Résidence Sociale « la Chrysalide » Louches



Résidence Sociale « les Horizons »
Fresnes Sur Escaut



Résidence Sociale et Résidence accueil
« le Hameau » La Sentinelle

Résidence sociale « Le Hameau » La Sentinelle

15 places



Résidence sociale « Le Sablier » Quiévrechain

15 places



Résidence sociale « Le Hameau » à La Sentinelle



Résidence sociale « Le Sablier » à Quievrechain



Des places de Résidence Sociale en places de Pension de Famille

15 Places Résidence Sociale

La Sentinelle



15 Places Résidence Sociale

Quievrechain



15 places



Pension de famille

15 places



Pension de famille



Zone géographique

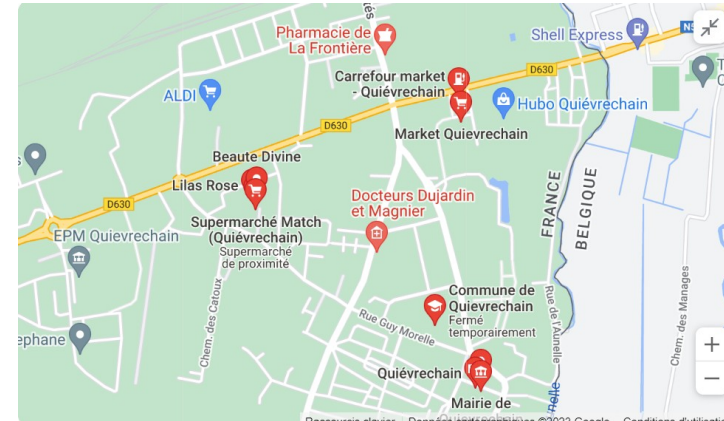
Commerces et transports

La Sentinelle



- Valenciennes/La Sentinelle:
Ligne 110 et C2 à 300 mètres de la résidence

Quiévrechain



- Valenciennes/Quiévrechain:
Ligne 5 à 200 mètre de la résidence

POURQUOI DES PENSIONS DE FAMILLE ?

- Un public vieillissant et en besoin de logement **pérenne**
- **Transformer** une partie de notre offre de service, et nous adapter en répondant à l'évolution des besoins du public





Cette solution, répond donc aux caractéristiques suivantes :

- Ces logements sont autonomes et permettent aux résidents de **renouer progressivement avec l'usage d'un logement privé**.

UN LOGEMENT PÉRENNE (DURABLE)



- En dehors de leur logement, les résidents ont accès à **des espaces collectifs de taille suffisamment importante pour permettre la tenue d'activités collectives régulières (repas notamment)**.
- Les pensions de famille sont **animées par des hôtes**, dont la présence garantit aux résidents **un soutien dans leurs démarches individuelles** et l'organisation d'une **vie quotidienne collective**.
- Les pension de famille proposent à leurs résidents **un logement durable**. Il s'agit bien **d'une forme particulière de résidence sociale** et, à ce titre, elle en partage les mêmes grandes caractéristiques.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- * **LOGER DURABLEMENT**
- * **LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT**
- * **REDUIRE LES RISQUES LIES AUX ADDICTIONS**
- * **ACCOMPAGNER AUX SOINS**
- * **CONTRIBUER A L'OUVERTURE SUR LA CITE**



LOGER DURABLEMENT

En proposant une forme de logement **stable** et **pérenne**

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

En mettant en œuvre des espaces dédiés aux **rencontres** et **activités collectives**

REDUIRE LES RISQUES LIES AUX ADDICTIONS ET ACCOMPAGNER AUX SOINS

En créant un **lien de confiance** avec les résidents, dans le but de leur proposer des **actions de sensibilisations** voire **d'accompagnement aux soins** par le biais de **partenariats** (Hygiène, soins etc...)

CONTRIBUER A L'OUVERTURE SUR LA CITE

En permettant aux résidents de **recouvrer/maintenir leurs droits** et en les **sensibilisant** et les **accompagnant** dans leurs **devoirs de citoyens**



LE PESONNEL

Par Pension de Famille

- **HOTE DE PENSION DE FAMILLE (statut travailleur social)**
- **AGENT D'ENTRETIEN**
- **AGENT DE MENAGE**
- **MUTUALISATION**





MERCI DE VOTRE ATTENTION



4 – Pensions de famille

ALEFPA – La Sentinelle

Avis de l'État

4 – Pensions de famille

ALEFPA – Quiévrechain

Avis de l'État

4 – Pensions de famille

Croix-Rouge française – Douai

4 – Pensions de famille

Croix-Rouge française – Douai


Avis de l'État

4 – Pensions de famille

Accueil et promotion – Douai



MAITRE D'OUVRAGE
PARTENORD
 27 bvd Vauban
 59020 Lille

MAITRE D'OEUVRE

 sarl a.trium architectes
 211, rue des foulons
 59500 DOUAI
 Tel: 03.27.96.96.58
 agence@atrium-archi.com

ESQ 09/06/23
PLAN MASSE
 Projet

éch 1 : 500
 réf:PEFM MH A03


Modifications		
Date	Par	Modification

COMMUNE DE DOUAI
 Restructuration et extension d'une pension de famille



MAITRE D'OUVRAGE
PARTENORD
 27 bvd Vauban
 59020 Lille

MAITRE D'OEUVRE



sarl a.trium architectes
 211, rue des foulons
 59500 DOUAI
 Tel: 03.27.96.96.58
 agence@atrium-archi.com

ESQ 09/06/23
PLAN RDC

éch1 : 250
 réf:PEFM MH A04

Modifications		
Date	Par	Modification

COMMUNE DE DOUAI
 Restructuration et extension d'une pension de famille

Surface neuve

T-Niveau 0

T1' PMR	31.39 m ²
T1 PMR	22.17 m ²
T1	21.94 m ²
T1	21.92 m ²
T1	21.85 m ²
T1	21.82 m ²
T1	21.73 m ²
T1	21.21 m ²
T1	20.27 m ²
T1	19.70 m ²
T1	19.14 m ²

T-Niveau 1

T1'	31.39 m ²
T1	22.17 m ²
T1	22.17 m ²
T1	22.15 m ²
T1	22.12 m ²
T1	22.08 m ²
T1	22.04 m ²

T-Niveau 2

T1'	31.39 m ²
T1	22.17 m ²
T1	22.17 m ²
T1	22.15 m ²
T1	22.12 m ²
T1	22.08 m ²
T1	22.04 m ²

Surface neuve 571.40 m²

Salle commune

T-Niveau 0

Salle commune	49.74 m ²
Coin détente	35.83 m ²

Salle commune 85.57 m²

Logement de fonction

T-Niveau 0

Salon	13.75 m ²
Cuisine / SàM	13.46 m ²
Dgt.	5.46 m ²
Dgt.	2.86 m ²
Placard	1.80 m ²
Wc	1.42 m ²

T-Niveau 1

Chambre	15.59 m ²
Chambre	11.99 m ²
SDB	11.58 m ²
Dgt.	4.68 m ²
Dgt.	4.55 m ²

Logement de fonction 87.15 m²

Locaux personnel

T-Niveau 0

Bureau	11.85 m ²
Bureau	11.43 m ²
Laverie	8.96 m ²
Dgt.	5.44 m ²
Local T.	5.15 m ²
WC	4.85 m ²
WC	4.53 m ²
Dgt.	3.83 m ²
Local Ménage	2.57 m ²

T-Niveau 1

Rangement	17.86 m ²
Rangement	13.68 m ²
Dgt.	9.78 m ²
Rangement	9.46 m ²
WC	6.51 m ²
Local T.	4.80 m ²

T-Niveau 2

Salle de réunion	32.99 m ²
Rangement	11.97 m ²
Rgt	7.41 m ²
Wc	7.22 m ²
Local T.	4.79 m ²
Dgt.	3.48 m ²
Espace vert	2.10 m ²

Locaux personnel 190.71 m²

Local Poubelles

T-Niveau 0

Local P	7.19 m ²
---------	---------------------

Local Poubelles 7.19 m²

Circulation

T-Niveau 0

Circulation	45.04 m ²
Circulation	11.06 m ²

T-Niveau 1

Coursive extérieure	83.00 m ²
---------------------	----------------------

T-Niveau 2

Coursive extérieure	82.97 m ²
---------------------	----------------------

Circulation 222.07 m²

Atelier

T-Niveau 0

Abri	29.11 m ²
Local vélos	22.13 m ²

Atelier 51.24 m²
1215.33 m²

MAITRE D'OUVRAGE

PARTENORD

27 bvd Vauban
59020 Lille

MAITRE D'OEUVRE

sarl a.trium architectes
211, rue des foulons
59500 DOUAI
Tel: 03.27.96.96.58
agence@atrium-archi.com

ESQ

09/06/23

Tableau de surfaces

Projet

éch

réf:PEFM MH A06

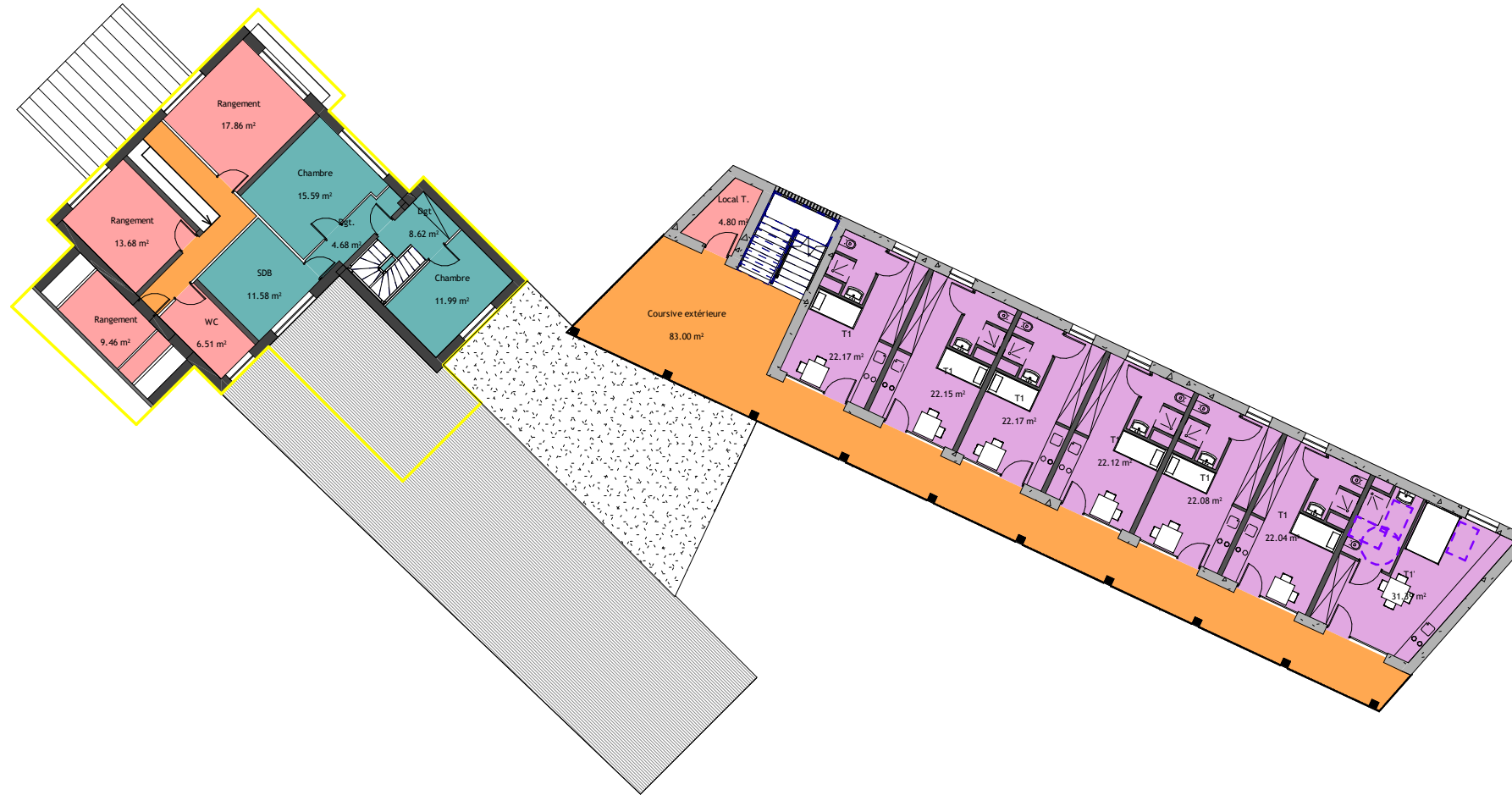
Modifications

Date	Par	Modification

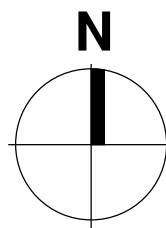
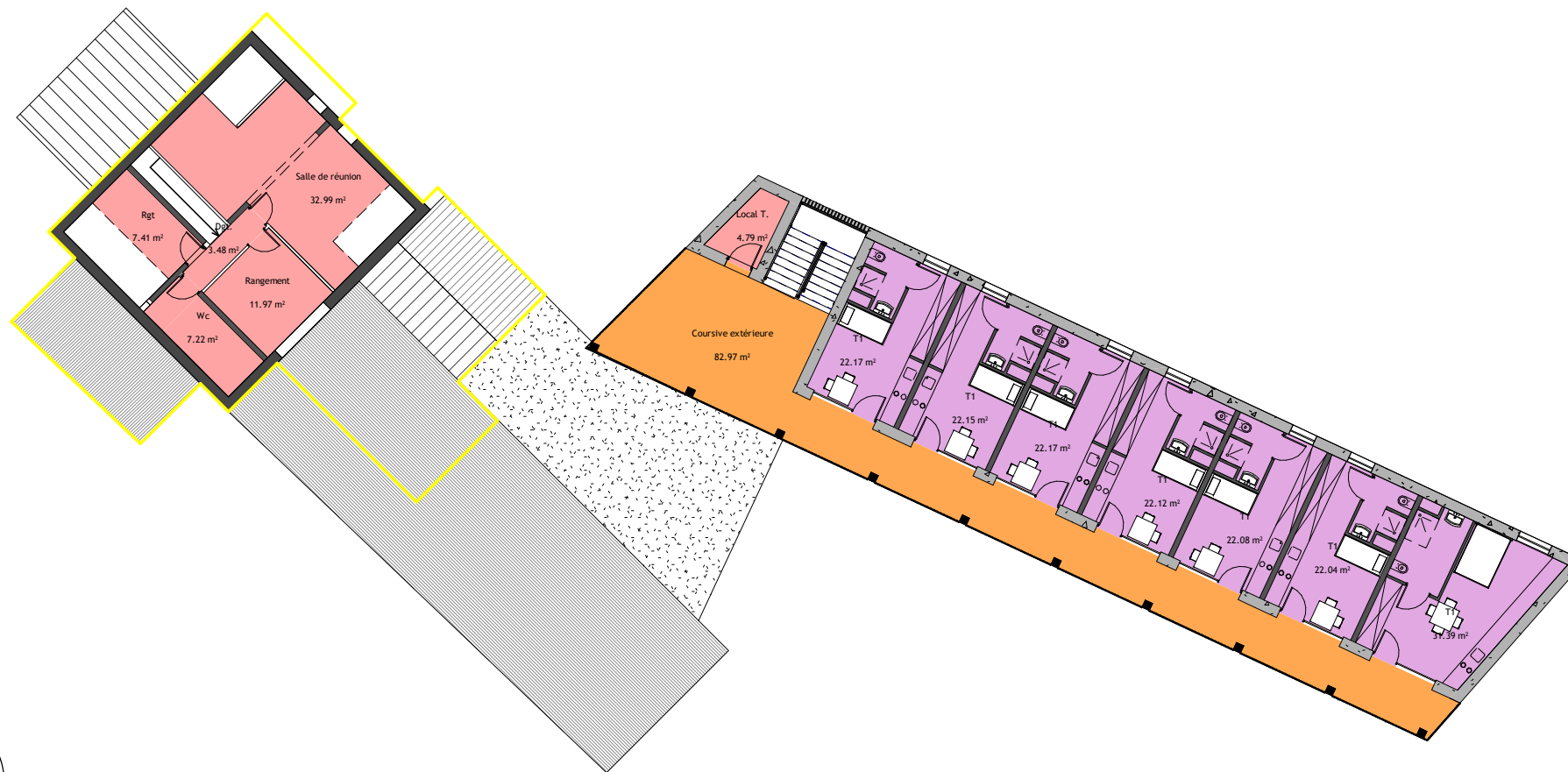
COMMUNE DE DOUAI

Restructuration et extension d'une pension de famille

Plan R+1




Plan combles
R+2



MAITRE D'OUVRAGE
PARTENORD
 27 bvd Vauban
 59020 Lille

MAITRE D'OEUVRE



sarl a.trium architectes
 211, rue des foulons
 59500 DOUAI
 Tel: 03.27.96.96.58
 agence@atrium-archi.com

ESQ 09/06/23
PLAN ETAGES

éch1 : 250

réf:PEFM MH A05

Modifications		
Date	Par	Modification

COMMUNE DE DOUAI
 Restructuration et extension d'une pension de famille

Parcelle concernée par le projet:

- Parcelle AC 5 - Surface: 2472 m²

- Parcelle située en zone UB

- Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques:

* Sur la route de Tournai, alignement voirie ou aux constructions voisines existantes

* Sur l'avenue Cardon: soit à l'alignement de la voie soit dans le prolongement des constructions existantes

- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives:

Distance minimale de 3 m dans la bande des 25 m ou en limite

Distance minimale de 3 m au delà de cette bande ou en limite si $h < 3.5$ m au faîtage

- Emprise au sol des constructions: l'emprise au sol ne peut excéder 60% (soit 1483 m² maximale d'emprise au sol pour la parcelle concernée)

- Hauteur maximale des constructions: 15 m au faîtage

- Clôtures sur rue et en limites séparatives dans la bande de recul --> Ht. max : 1,80m


- Clôtures en limite séparative (hors bande de recul) et fonds de jardin --> Ht. max : 2 mètres

- Minimum 20% de la surface totale constituée des espaces végétalisés ou végétalisables.

- Pour les logements, 1 place de stationnement par tranche de 80 m² avec au minimum 1 place par logement



MAITRE D'OUVRAGE
PARTENORD
27 bvd Vauban
59020 Lille

MAITRE D'OEUVRE
 sarl a.trium architectes
211, rue des foulons
59500 DOUAI
Tel: 03.27.96.96.58
agence@atrium-archi.com

ESQ
PLAN EXISTANT
Contraintes

éch 1 : 1000
réf:PEFM MH A02

Modifications		
Date	Par	Modification

COMMUNE DE DOUAI
Restructuration et extension d'une pension de famille

4 – Pensions de famille

Accueil et promotion – Douai

Avis de l'État

4 – Pensions de famille

ADOMA – Croix

4 – Pensions de famille

ADOMA – Croix

Avis de l'État

5 – Création de l'espace CRHH Osmose



CRHH des Hauts-de-France



Communauté de pratiques

Secret

10 participants



2 invités



Voir plus

Présentation

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France est une instance de partenariat élargi qui partage la connaissance et débat des enjeux d'une politique de l'habitat adaptée aux territoires de la région, en faveur du développement de l'offre de logements sociaux, de l'amélioration de l'habitat privé et de l'accompagnement des plus fragiles vers le logement.

Il est chargé de procéder aux concertations permettant de mieux répondre aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement et de favoriser la cohérence des politiques locales dans ces domaines.

Il est également chargé d'émettre des avis sur :

- les politiques de l'habitat et de l'hébergement engagées dans la région, notamment l'application de l'article 55 de la loi SRU ;
- les documents programmatiques et les bilans qui y sont liés, notamment les programmes locaux et départementaux de l'habitat ;
- les programmations d'aides publiques, notamment les aides à la pierre ;
- différentes demandes d'agrèments.

Bureau flash MAR


[Ordre du jour des bureaux flash](#)

Prochains événements

Mardi 19 septembre	19 septembre 2023 - 9h30 à 12h30 - Bureau 09:30 → 12:30
Jeudi 21 septembre	Bureau flash MAR 09:00 → 10:00

Bureaux du CRHH


[Ordre du jour des bureaux du CRHH](#)

Consultations dématérialisées


[Détail des consultations dématérialisées](#)

CRHH des Hauts-de-France

Rechercher dans cette communauté...

Accueil Calendrier Documents Espace d'échanges

Mois < > Septembre 2023 - Aujourd'hui


lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7 09 h Bureau flash MAR	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18 9:30 19 septembre 2023 - 9h30 à 12h30 - Bureau	19	20	21 09 h Bureau flash MAR	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1



5



Ordre du jour des bureaux

Rédacteur :  Date de modification : 10:23

Bureau du 19 septembre 2023

1. Points d'actualité
2. PLH de Grand Soissons Agglomération
3. Fusion – absorption de SIGH par SIA
4. Intermédiation locative, nouveau cadrage régional

Pièces

- Support de présentation
- Compte-rendu
- [Tous les documents](#)
 - [Nouveau zonage de la taxe sur les logements vacants au 1er janvier 2024](#)
 - [Diaporama de présentation du ministère sur le nouveau zonage](#)
 - [Parc privé potentiellement indigne en 2019 pour l'Aisne, l'Oise et la Somme](#)
 - [Parc privé potentiellement indigne en 2019 pour le Nord et le Pas-de-Calais](#)
 - [Synthèse du parc privé en 2019 pour l'Aisne et le Nord](#)
 - [Synthèse du parc privé en 2019 pour l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme](#)

Bureau du 4 juillet 2023

1. Commission spécialisée « Collectivités »
2. Point d'actualité sur les acquis-améliorés
3. FEDER Région, nouveau programme 2021/2027





CRHH des Hauts-de-France



Rechercher une conversation...



Toutes les conversations

TYPE DE CONVERSATION

Idées

Questions

Forum

RÉDACTEUR -

DATE -

STATUT -

THÈME -

TRI -

M'abonner aux conversations



Vous êtes le premier à vous exprimer, alors profitez-en !



Proposez une idée



Posez votre question



Postez dans le forum